

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte rendu de la réunion du 16 mai 2011

PRESENTS : Mmes Stéphanie DELGUTTE, Catherine GAUFICHON, Dany MICHAUD, Anne-Marie PROUST, Isabelle SOULISSE, Véronique SURAULT, ; MM. Daniel BAUDOUIN, Francis BEAUMONT, Jean BOULAIS, Thierry BUREAU, François BRIAND, Jean-Jacques CANTEAU, Jean-Martial FREDON, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Gaëtan GIBAULT, Pascal GONNORD, Alain LAUDES, Joël MAGNERON, Jean-Pierre MIGAULT, Gilbert POUGNARD, René PACAULT, Adrien PROUST, Claude ROULLEAU, Thierry ROUSSEAU, Didier SAVIN, Daniel VEILLET, Yannick VIVIER, .

EXCUSES : Mme Maryse TEXIER ; MM Bertrand DUFOURCQ et Florent JARRIAULT.



Monsieur Le Président ouvre la séance et remercie les délégués de leur présence. Il soumet au Conseil les comptes rendus des séances des 28 mars et 18 avril 2011.

Aucune remarque n'étant émise, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité en l'état.

1 – Développement économique : BRDE M. Tony CAMPOS

M. Tony CAMPOS souhaite créer une entreprise générale de bâtiment (neuf et rénovation) à Prahecq. Il sollicite une BRDE à hauteur de 1.600 €, destinée à de l'acquisition d'outillage et aux actions de communications.

Sur proposition du Président :

- après préparation dans le cadre de l'Atelier de la Création au sein du CBE (Comité de Bassin d'Emploi) du Niortais ;
- avant transmission pour décision du Comité Régional ;

le conseil, après délibération à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur ce dossier.

2 – Environnement : Rapport annuel SPANC

Après présentation par Amélie BEAUDET, à l'unanimité les membres du Conseil adoptent le rapport d'activité 2010 du Service public d'Assainissement non-Collectif.

Il est précisé que les Conseils municipaux des communes membres doivent délibérer sur ce rapport.

3 – Assainissement financement

Monsieur le Président rappelle que le financement du programme d'assainissement collectif Pierrailleuses, Granzay-Gript, Saint Symphorien, conduit à la mise en place de deux emprunts.

- Un premier emprunt de 484 000 € ; cette somme correspondant à la participation de la CCPC évaluée en l'état actuel des dépenses à 684 000 € avec 200 000 € de subvention au titre de la DETR.
- Un second emprunt de 2.5 millions d'euros représentant le coût résiduel des travaux déduction faite des participations des collectivités (communes de Granzay-Gript, Saint Symphorien et Communauté de Communes Plaine de Courance) et des subventions sollicitées (Conseil Général et Agence de l'Eau) ainsi que du remboursement du FCTVA.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, Monsieur le Président propose la réalisation des emprunts suivants :

Emprunt 1 :

- Montant : 484 000 €
- Durée : 30 ans
- Taux fixe : 4.66 %
- Périodicité : trimestrielle
- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne

Emprunt 2 :

Pour ce qui concerne l'emprunt de 2.5 millions d'euros, plusieurs organismes bancaires ont été consultés, la demande de la collectivité étant la suivante : propositions d'emprunt sur 25 et 30 ans avec une phase de mobilisation des fonds sur deux ans.

L'option 30 ans ayant été choisie par le Conseil communautaire seuls deux organismes bancaires (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne) sur les quatre consultés sont en mesure de proposer un produit financier correspondant à la demande de la CCPC.

L'emprunt devant être "topé" au moment de la réalisation du contrat, il n'est pas possible de connaître aujourd'hui le taux exact de cet emprunt.

Monsieur le Président sollicite donc le Conseil pour être autorisé (dès lors que les deux organismes bancaires auront préparés les contrats) à "toper" auprès de la banque la mieux placée l'emprunt et son taux dans la limite d'un taux maximum de 5.07 %.

Il précise que durant la phase de mobilisation des intérêts selon la formule euribor 3 mois + taux de marge seront appliqués. La périodicité de l'emprunt serait annuelle.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent l'ensemble de ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent.

4 – Mini-camps

4.1 Tarifs

Monsieur le Président propose les tarifs suivants pour les séjours courts et séjours vacances dans le cadre des activités des centres de loisirs pour l'année 2011.

Tarifs séjours courts et séjours vacances

Affiliés CAF

QF 1 (0 à 550 €)	18.65 €
QF 2 (551 à 780 €).....	21.25 €
QF 3 (781 à 990 €).....	23.65 €
QF 4 (991 à 1 130 €).....	26.20 €
QF 5 (1 131 à 1 350 €)	27.65 €
QF 6 (1 351 à 9 999 €).....	28.90 €

Affiliés MSA

T 1 (0 à 550 €).....	1.40 €
T 2 (551 à 780 €).....	4.40 €
T 3 (781 à 990 €).....	11.40 €
T 4 (991 à 1 130 €).....	15.40 €
T 5 (1 131 à 1 350 €).....	19.40 €
T 6 (1 351 à 9 999 €).....	29.40 €
Autres régimes (SNCF, EDF, GDF, ...).....	29.40 €
Tarif hors CCPC.....	56.00 €

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent ces propositions.

4.2 Régie de recettes

La CCPC organise chaque été dans le cadre de l'activité ALSH des séjours vacances.

Afin de s'assurer du paiement et de l'engagement des familles, le comité de pilotage a proposé que le règlement des séjours se fasse lors de l'inscription. Ainsi le dossier serait accepté, lorsque les fiches de renseignements, sanitaire et d'inscription seraient dûment complétées et que le montant du séjour serait réglé. Si, pour une raison médicale avec justificatif, l'enfant ne pouvait pas participer au séjour, la CCPC effectuerait dans ce cas le remboursement.

Une régie de recette serait créée selon les modalités suivantes :

- La régie permettrait d'encaisser le paiement des séjours par les familles jusqu'à l'inscription,
- la régie serait installée :
 - o au siège de la CCPC 13, allée du Champ de Foire à Prahecq
- la régie fonctionnerait à partir du 1^{er} juin 2011,
- les paiements en numéraire, en chèque et CESU seraient admis,
- un fonds de caisse d'un montant de 100 € serait mis à disposition du régisseur,
- le régisseur serait autorisé à conserver une encaisse d'un montant maximum de 3 500 €,
- le régisseur serait tenu de verser à Monsieur le Receveur municipal de Prahecq le montant de l'encaisse dès lors qu'il atteindrait 3 500 € et au minimum une fois par mois,
- le régisseur ne serait pas assujéti à un cautionnement,
- le régisseur devrait tenir un état permettant de suivre les entrées et sorties de numéraire et de chèques,
- le Président de la CCPC et le Trésorier de Prahecq seraient chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent l'ensemble de ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent.

5 – Incendie : Maintenance des poteaux

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil pour confier à la SAUR une prestation de contrôle et d'entretien préventif des PI, hors Prahecq et Saint Martin de Bernegoue.

Cette prestation comprend :

- Graissage de la tige de manœuvre
- Vérification des pièces d'étanchéité

- Vérification, resserrage des boulons de fixation
- Vérification de la vanne de pied du poteau
- Rédaction et envoi d'un rapport incluant les prestations réalisées et les dysfonctionnements constatés.

Le prix de la prestation serait de 3 840.00 € HT pour 192 poteaux d'incendie.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent.

6 – Travaux

6.1 Voirie déchetterie

Monsieur le Président informe de la nécessité de procéder à la réfection de la voirie d'accès à la déchetterie de Modéron.

Il sollicite l'autorisation du Conseil pour mettre en œuvre une consultation de marché de travaux selon procédure adaptée article 28 du Code des Marchés Publics.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent.

6.2 Avenant Crèche Multi-accueil

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil pour autoriser Monsieur le Président de la SEM Deux-Sèvres Aménagement à signer les avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché n°	conclu avec	avenant n°	Objet de l'avenant et motivation	Montant de l'avenant HT	% avenants cumulés HT
713-10-030	LEGRAND	2	Provision pour mise en œuvre de gros béton d'adaptation en fondations non utilisée. Réalisation de saignées dans socles béton des poteaux métalliques pour mise en place des dauphins fonte en pied des descentes EP	-161,95 €	3,76%
713-10-031	MERLOT	1	Moins value suite à une réalisation des passements de toiture non-conforme au CCTP.	-300,00 €	-1,48%
713-10-032	ROBIN	1	Moins value suite à des défauts de soudures sur les poteaux métalliques du préau. Prestation non-conforme au CCTP.	-300,00 €	-2,51%
713-10-034	CLOCHARD	1	Mise en place de 11 dauphins fonte en pied des descentes EP, à la demande du maître d'ouvrage	595,50 €	2,37%
713-10-035	SIGLAVER	1	Extension de l'organigramme par la mise en place de cylindre et de clés passe supplémentaires, à la demande du maître d'ouvrage.	258,88 €	0,59%
713-10-036	HBCS	1	Avenant technique : modification du plafond	-2,47 €	-0,01%
713-10-037	AUDIS	1	Adaptations sur le mobilier demandées par le maître d'ouvrage afin de répondre au mieux à l'usage des utilisateurs et suite aux observations du docteur STREZLEC (PMI) lors de la visite de chantier du 11 Février 2011.	550,16 €	0,87%
713-10-038	TECHNISIL	1	Adaptation des siphons de sol pour le local lingerie et l'office	300,00 €	1,02%
713-10-039	ROUVEREAU	1	Changement de revêtement mural de la salle d'activités 2, suite aux observations du docteur STREZLEC (PMI) lors de la visite de chantier du 11 Février 2011. Application d'un enduit de lissage sur la maçonnerie courbe à fort cintrage suite à des difficultés technique rencontrée lors des travaux Fourniture et pose d'une toile de verre dans le local « détente	748,18 €	3,91%
713-10-040	DAUNAY	1	mise en œuvre d'un revêtement mural de type « concept douche »	669,90 €	5,46%

	RIMBAULT		sur l'ensemble de la salle d'activités 2 suite aux observations du docteur STREZLEC (PMI) lors de la visite de chantier du 11 Février 2011		
713-10-041	ELECTRO SERVICE	1	Mise en place Kit d'aspiration des liquides pour l'aspiration centralisée et d'une bouche supplémentaire, à la demande du maître d'ouvrage. Remontée de ventilations primaires supplémentaires, suite aux modifications des réseaux EU sous dallage effectuées par lot GO. Ces modifications étaient nécessaires suite aux difficultés de mise en œuvre rencontrées lors des terrassements, et lors de la réalisation du plancher de type « bio coffra ». Mise en place d'un évier supplémentaire dans activités 2, suite aux observations du docteur STREZLEC (PMI) lors de la visite de chantier du 11 Février 2011. Remplacement du plan vasque prévu dans activités 2 par un lavabo duo, suite aux observations du docteur STREZLEC (PMI) lors de la visite de chantier du 11 Février 2011. Installation d'un vidoir et modification de l'implantation du WC dans WC 5 suite aux observations du docteur STREZLEC (PMI) lors de la visite de chantier du 11 Février 2011. Remplacement des siphons PVC apparents par des siphons chromés, à la demande du maître d'ouvrage. Mise en place d'une table inox supplémentaire dans office, à la demande du maître d'ouvrage. Fourniture et pose d'un ensemble robinet sur évier de l'office avec ensemble filtre de type osmoseur, à la demande du maître d'ouvrage. Remplacement de l'évier prévu dans la lingerie par bac à laver moins encombrant pour mise en place future des lave linge et sèche linge.	4 053,90 €	13,18%
713-10-042	CIGEC	1	Mise en place de bouches VMC dans le local « lingerie ». Travaux demandés par le bureau de contrôle.	184,48 €	0,22%
713-10-043	FRADIN BRETTON	1	Modification sur appareillage d'éclairage, à la demande du maître d'ouvrage. Remplacement des blocs de secours par des modèles encastrés, à la demande du maître d'ouvrage. Ajout d'un bloc de secours supplémentaire à la demande du bureau de contrôle. Installation d'une temporisation réglable pour l'ouverture des portes d'accès, à la demande du maître d'ouvrage. Suppression de la centrale d'écoute, à la demande du maître d'ouvrage	344,04 €	0,67%
713-10-044	CTPA	2	Travaux demandés par le Maître de l'ouvrage pour la Réalisation d'une tranchée drainante et la mise en place d'un clapet anti retour sur réseau EP. Reprise de la terre végétale prise en charge par maître d'ouvrage	3 062,05 €	15,04%
713-10-045	BRE	1	Ravalements des maçonneries en fondation enterrée non nécessaires et non réalisés.	-1 198,09 €	-8,87%

Il précise que la CAO réunie le 10 mai 2011 a émis un avis favorable pour les avenants conduisant à un dépassement de marché supérieur à 5 %.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

6.3 Avenants multiservices La Foye Monjault

Monsieur le Président informe que le mauvais état de la charpente a conduit à des travaux supplémentaires. Il précise également qu'une modification a été demandée par le maître d'ouvrage afin que le mur mitoyen avec les habitations ne soit pas rejointé comme prévu initialement mais doublé (isolation + placoplâtre).

Ces travaux se traduisent par les avenants suivants :

- Lot 1 : Gros œuvre – VRD → SARL MAZET
 - o Avenant n° 1 : - 4 256.00 € HT
 - o Marché initial : 87 963.12 € HT

- Lot 2 : Charpente Bois → SARL POUGNAND
 - o Avenant n° 2 : + 2 112.97 € HT
 - o Marché initial : 7 789.98 € HT
 - (un avenant n°1 de + 2 682.10 € HT a déjà été passé)

- Lot 3 : Couverture Zinc → SARL MAZET
 - o Avenant n° 1 : + 2 853.15 € HT
 - o Marché initial : 10 522.63 € HT

- Lot 6 : Doublage – Cloison – Isolation – Faux plafonds → Entreprise TECHNISOL
 - o Avenant n° 1 : + 2 926.79 € HT
 - o Marché initial : 10 187.03 € HT

- Lot 9 : Peinture → Entreprise ACRYLCOLOR
 - o Avenant n° 1 : + 1 735.39 € HT
 - o Marché initial : 6 200.07 € HT

Monsieur le Président pour faire suite à l'avis favorable de la CAO réunie le 10 mai 2011 sollicite l'autorisation du Conseil pour signer ces avenants.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

7 – Personnel : Ouvertures de postes

Pour faire suite à l'avis favorable de la CAP du 28 mars 2011, Monsieur le Président propose l'ouverture des postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2011 :

- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- Un poste d'agent de maîtrise principal à 35/35^{ème}
- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Monsieur le Président précise que ces ouvertures de postes ont pour objectif de permettre l'avancement de grade des agents concernés.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent ces propositions, autorisent Monsieur le Président à procéder aux nominations et à signer tout document afférent.

8 – Adhésion Deux-Sèvres Initiatives

Monsieur le Président propose le renouvellement de l'adhésion de la CCPC à Deux-Sèvres Initiatives pour l'année 2011 :

- Participation 0.1 €/habitant avec un minimum de 305 € (soit 1 247.40 €).

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

9 – Demandes de Publications

9.1 Le 2 Tons Sèvriens

Monsieur le Président informe qu'il a été sollicité par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Deux-Sèvres pour une publication dans le 2 Tons Sèvriens.

¼ de page : 950.00 €/HT.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

9.2 Le Guide de l'Été

Monsieur le Président informe qu'il a été sollicité pour une parution dans le Guide de l'Été 2011 (Nouvelle République).

¼ de page : 708.00 €/HT.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

10 – Questions diverses

10.1 Défense incendie

Pour faire suite à la décision du Conseil communautaire du 13 décembre 2010, Monsieur le Président propose l'acquisition de la parcelle D975 situé à Saint Symphorien sur la ZA de Charconnay.

Cette acquisition se ferait auprès de Messieurs RODIER Michel, RODIER Philippe (nus propriétaires) et Madame RODIER France née CABRET (usufruitière).

Le montant de l'acquisition serait de 250.80 € et un versement en sus d'une indemnité forfaitaire de 150 €.

Monsieur le Président propose de confier la rédaction des actes à Maître CAZENAVE notaire à Frontenay-Rohan-Rohan.

Le Conseil après délibération à l'unanimité accepte cette proposition et désigne Monsieur René PACAULT titulaire, Monsieur Claude ROULLEAU suppléant pour la signature des actes.

10.2 Décisions Modificatives

10.2.1 Afin de faire face aux frais d'abonnement et de consommation d'électricité relatifs au poste de relèvement mis en place pour les logements sociaux intercommunaux récemment réalisés à Saint Symphorien, Monsieur le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

DM N° 1 au Budget Annexe « Assainissement collectif »

Section fonctionnement dépenses

c/6061 : Electricité :

500 €

Section fonctionnement recettes

c/757 : Redevance des concessionnaires : 500 €

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

10.2.2 Monsieur le Président rappelle que les « Ambulances du Printemps » à Beauvoir sur Niort bénéficiaient d'une location-vente. Cette société a souhaité procéder de façon anticipée à l'acquisition du bâtiment occupé. Afin d'intégrer à la vente, de façon comptable, le montant des loyers déjà versés, Monsieur le Président propose les écritures budgétaires suivantes :

DM N°1 au Budget « Bâtiments »

Section investissement dépenses

c/1676 : Dette envers locataire-acquéreur : 9 666,60 €

Section investissement recettes

c/024 : Produits des cessions d'immobilisations : 9 666,60 €

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

10.2.3 Afin de procéder à l'amortissement des frais d'annonces non suivis de travaux (multiservices de Granzay-Gript et Brûlain), Monsieur le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

DM N° 2 au Budget « Bâtiments »

Section investissement recettes

c/1641 : Emprunts : -228 €

c/28033 : Amortissement des immobilisations : 228 €

Section fonctionnement Dépenses

c/6811 : Dotation aux amortissements : 228 €

Section fonctionnement recettes

c/7741 : Subvention du budget principal : 228 €

DM N° 1 au Budget Principal

Section fonctionnement dépenses

c/61523 : Entretien voies et réseaux : -228 €

c/67441 : Subventions aux budgets annexes : 228 €

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

10.2.4 Monsieur le Président informe que la CCPC a procédé en 2010 à l'acquisition de 5 ordinateurs pour les directeurs des ALSH. L'amortissement de ce matériel a débuté en 2011. La CCPC a bénéficié, pour cette opération, d'une subvention de la CAF qui n'a été versée qu'en 2011. Cette subvention doit faire l'objet d'un amortissement. Afin de corréliser l'amortissement du matériel et de la subvention, Monsieur le Président propose les écritures budgétaires suivantes :

DM N° 2 au Budget Principal

Section investissement dépenses

c/13918 : Amortissement subvention : 400 €

Section investissement recettes

c/021 : Virement de la section de fonctionnement : 400 €

Section fonctionnement Dépenses

c/023 : Virement à la section d'investissement : 400 €

Section fonctionnement recettes

c/777 : Amortissement subvention : 400 €

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

10.3 Régie composteurs

Monsieur le Président rappelle que le Conseil le 15/02/2011 a délibéré pour la mise en place d'une régie servant à encaisser la participation financière des usagers liée à la fourniture de composteurs par la Communauté de Communes.

Il était prévu que le régisseur serait assujéti à cautionnement.

Au regard des montants encaissés, le cautionnement n'étant pas nécessaire, Monsieur le Président propose un rectificatif à la délibération du 15/02/2011, ce dernier prévoyant qu'il n'y aura pas de cautionnement.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

10.4 Organisation territoriale

Monsieur le Président rappelle les orientations arrêtées par Madame La Préfète qui conduiraient à une fusion des territoires Communauté d'Agglomération de Niort et Communauté de Communes Plaine de Courance.

Dans ce contexte les activités de l'Association du Bassin de Vie Niortais sont suspendues dans la mesure où il n'est pas possible de débattre lorsqu'on n'est pas d'accord sur les objectifs de l'association.

Plaine de Courance a toujours considérée que l'ABVN était un outil de coopération et non pas un outil de fusion.

Monsieur Claude ROULLEAU communique aux membres du Conseil sa réponse au courrier de Monsieur Alain MATHIEU en date du 22 avril 2011. Il précise que les termes de sa réponse ont été validés par le Bureau communautaire réuni le 11 mai 2011.

Il précise qu'il prendra contact avec Monsieur Alain MATHIEU pour organiser une rencontre entre les membres du bureau de la CAN et ceux du bureau de la CCPC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.